

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice



MINISTERE DU PETROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE (SOMELEC)



**Appel à manifestation d'intérêt n°02/2023 pour le recrutement d'un consultant
chargé d'établir un Plan de Réhabilitation du Réseau de Distribution de
Nouakchott (APS/APD)**

I. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un financement de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer un projet d'appui à la Décentralisation et aux Villes Intermédiaire productives- MOUDOUN. Une partie de ce financement sera consacré à une mission d'étude pour établir un plan de réhabilitation du réseau de distribution de Nouakchott qui sera axée sur ce qui suit :

- (i) Concevoir un poste « Zone Sud » avec intégration au Centre National de Conduite
- (ii) Concevoir la mise à niveau des six postes sources de Nouakchott
- (iii) Concevoir la mise à niveau du plan de protection du réseau de distribution de Nouakchott

II. OBJECTIF DE L'AMI

Par le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), la SOMELEC, société nationale à capitaux publics, sise Avenue Boubacar Ben Amer à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie, invite les consultants (firme) ou groupements de consultants ayant une réputation internationale et possédant l'expérience requise à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits dans les Termes de références en annexe.

III. DUREE ESTMEE DE LA MISSION

La durée totale pour l'accomplissement de cette mission est estimée **Soixante-six (66) semaines**, à compter de la date de transmission par le Client de l'ordre de service de notification du démarrage de la mission.

IV. METHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode Sélection fondée sur les qualifications du Consultant(SQC), telle que décrite dans les procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale (Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'Investissements - publiées 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018).

L'évaluation des manifestations d'intérêt se fera sur la base de ce qui suit :

1- Expérience dans la conception des lignes électriques HT(10 points)

Soit N1 le nombre de missions liées à la conception des lignes électriques HT réalisées par un candidat seul ou dans le cadre d'un groupement dans lequel il assure la fonction de chef de file pendant les cinq (5) dernières années

- Si $N1 = N1_{max}$ (le nombre maximum) : la note $n1 = 10$ points ;
- Si $N1 < N1_{max}$:la noté $n1 = 10 \times (N1/N1_{max})$

2- Expérience dans la conception des lignes électriques MT (10 points)

Soit N_2 le nombre de missions liées à la conception des lignes électriques MT réalisées par un candidat seul ou dans le cadre d'un groupement dans lequel il assure la fonction de chef de file pendant les cinq (5) dernières années

- Si $N_2 = N_{2max}$ (le nombre maximum) : la note $n_2 = 10$ points ;
- Si $N_2 < N_{2max}$: la note $n_2 = 10 \times (N_2/N_{2max})$

3- Expérience dans la conception des lignes électriques BT (10 points)

Soit N_3 le nombre de missions liées à la conception des lignes électriques BT réalisées par un candidat seul ou dans le cadre d'un groupement dans lequel il assure la fonction de chef de file pendant les cinq (5) dernières années

- Si $N_3 = N_{3max}$ (le nombre maximum) : la note $n_3 = 10$ points ;
- Si $N_3 < N_{3max}$: la note $n_3 = 10 \times (N_3/N_{3max})$

4- Expérience dans la protection des lignes électriques HT(5 points)

Soit N_4 le nombre de missions liées à la protection des lignes électriques HT réalisées par un candidat seul ou dans le cadre d'un groupement dans lequel il assure la fonction de chef de file pendant les cinq (5) dernières années

- Si $N_4 = N_{4max}$ (le nombre maximum) : la note $n_4 = 5$ points ;
- Si $N_4 < N_{4max}$: la note $n_4 = 5 \times (N_4/N_{4max})$

5- Expérience dans la protection des lignes électriques MT (5 points)

Soit N_5 le nombre de missions liées à la protection des lignes électriques MT réalisées par un candidat seul ou dans le cadre d'un groupement dans lequel il assure la fonction de chef de file pendant les cinq (5) dernières années

- Si $N_5 = N_{5max}$ (le nombre maximum) : la note $n_5 = 5$ points ;
- Si $N_5 < N_{5max}$: la note $n_5 = 5 \times (N_5/N_{5max})$

6- Expérience dans la protection des lignes électriques BT (5 points)

Soit N_6 le nombre de missions liées à la protection des lignes électriques BT réalisées par un candidat seul ou dans le cadre d'un groupement dans lequel il assure la fonction de chef de file pendant les cinq (5) dernières années

- Si $N_6 = N_{6max}$ (le nombre maximum) : la note $n_6 = 5$ points ;
- Si $N_6 < N_{6max}$: la note $n_6 = 5 \times (N_6/N_{6max})$

7- Expérience dans la conception des postes HT(10 points)

Soit N_7 le nombre de missions liées à la conception des postes HT réalisées par un candidat seul ou dans le cadre d'un groupement dans lequel il assure la fonction de chef de file pendant les cinq (5) dernières années

- Si $N_7 = N_{7max}$ (le nombre maximum) : la note $n_7 = 10$ points ;
- Si $N_7 < N_{7max}$: la note $n_7 = 10 \times (N_7/N_{7max})$

8- Expérience dans la conception des postes MT (10 points)

Soit N8 le nombre de missions liées à la conception des postes MT réalisées par un candidat seul ou dans le cadre d'un groupement dans lequel il assure la fonction de chef de file pendant les cinq (5) dernières années

- Si $N8 = N8_{max}$ (le nombre maximum) : la note $n8 = 10$ points ;
- Si $N8 < N8_{max}$:la noté $n8 = 10 \times (N8/N8_{max})$

9- Expérience dans la conception des postes BT (10 points)

Soit N9 le nombre de missions liées à la conception des postes BT réalisées par un candidat seul ou dans le cadre d'un groupement dans lequel il assure la fonction de chef de file pendant les cinq (5) dernières années

- Si $N9 = N9_{max}$ (le nombre maximum) : la note $n9 = 10$ points ;
- Si $N9 < N9_{max}$:la noté $n9 = 10 \times (N9/N9_{max})$

10- Expérience dans la protection des postes HT(5 points)

Soit N10 le nombre de missions liées à la protection des postes HT réalisées par un candidat seul ou dans le cadre d'un groupement dans lequel il assure la fonction de chef de file pendant les cinq (5) dernières années

- Si $N10 = N10_{max}$ (le nombre maximum) : la note $n10 = 5$ points ;
- Si $N10 < N10_{max}$:la noté $n10 = 5 \times (N10/N10_{max})$

11- Expérience dans la protection des postes MT (5 points)

Soit N11 le nombre de missions liées à la protection des postes MT réalisées par un candidat seul ou dans le cadre d'un groupement dans lequel il assure la fonction de chef de file pendant les cinq (5) dernières années

- Si $N11 = N11_{max}$ (le nombre maximum) : la note $n11 = 5$ points ;
- Si $N11 < N11_{max}$:la noté $n11 = 5 \times (N11/N11_{max})$

12- Expérience dans la protection des postes BT (5 points)

Soit N12 le nombre de missions liées à la protection des postes BT réalisées par un candidat seul ou dans le cadre d'un groupement dans lequel il assure la fonction de chef de file pendant les cinq (5) dernières années

- Si $N12 = N12_{max}$ (le nombre maximum) : la note $n12 = 5$ points ;
- Si $N12 < N12_{max}$:la noté $n12 = 5 \times (N12/N12_{max})$

13- Expérience dans la conception des centres de conduite (SCADA) (10 points)

Soit N13 le nombre de missions liées à la conception des centres de conduite (SCADA) réalisées par un candidat seul ou dans le cadre d'un groupement dans lequel il assure la fonction de chef de file pendant les cinq (5) dernières années

- Si $N13 = N13_{max}$ (le nombre maximum) : la note $n13 = 10$ points ;
- Si $N13 < N13_{max}$:la noté $n13 = 10 \times (N13/N13_{max})$

La note globale Ng de chaque candidat sera déterminée comme suit :

$$Ng = n1 + n2 + n3 + n4 + n5 + n6 + n7 + n8 + n9 + n10 + n11 + n12 + n13$$

Les candidats seront classés suivant la note globale Ng : le candidat qui obtient la note Ng la plus élevée sera classé premier et sera invité à présenter des propositions technique et financière pour la réalisation de la mission sur la base des Termes de référence joints au présent AMI.

L'attention des candidats est attirée sur ce qui suit :

- a) Seules les missions de conception et/ou de protection de lignes électriques et de postes (HT, MT et BT) dont le montant est supérieur ou égal à un (1) million de Dollars US seront prises en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt ;
- b) Seules les missions attestées par les bénéficiaires seront prises en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

V. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les candidats intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au point VII ci-après, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre notamment les éléments suivants :

- Une lettre de candidature, signée du responsable légal du Consultant ou du Chef de file du groupement de Consultants (en cas de groupement) et indiquant les coordonnées (adresse postale, téléphone, fax, adresse email) et la ou les nationalités des Candidats. En cas de groupement, la nationalité du Chef de file du groupement sera considérée comme étant celle du groupement.
- En cas de groupement, le dossier de candidature doit comprendre un Accord de groupement signé par tous les membres du groupement qui montre que tous les membres le constituant seront solidairement responsables pour l'exécution de la totalité du Marché conformément à ses termes.
- Seuls les groupements dont les membres sont solidaires seront acceptés. Les candidatures présentées par des groupements dont les membres ne sont pas solidaires ne seront pas évaluées.
- Les qualifications techniques et l'expérience en rapport avec les prestations demandées.
- La liste des missions liées à la conception et à la protection des lignes électriques et des postes HT, MT et BT élaborés par le candidat au cours des cinq (5) dernières années dont le montant est supérieur à un (1) million de Dollars US . Ces références doivent obligatoirement être étayées par des attestations des bénéficiaires. Ces attestations doivent indiquer ce qui suit :
 - ✓ une description sommaire de la mission exécutée ;
 - ✓ l'adresse du bénéficiaire de la mission (adresse et contacts téléphonique et mail)
 - ✓ la période de réalisation,
 - ✓ le coût estimé des prestations confiées au candidat en US\$ (préciser le volume incombant au candidat dans le cas d'un Groupement).
-

L'attention des candidats est attirée sur le fait que seules les missions réalisées par les candidats dont les attestations de bonne exécution ont été fournies seront prises en considération lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

Seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans cette langue seront prises en compte lors de l'évaluation.

VI. INFORMATIONS ET CLARIFICATION

Pour toute information complémentaire ou clarification les soumissionnaires intéressés peuvent s'adresser par écrit à :

Monsieur le Conseiller Spécial Chargée de la Cellule des marchés de la SOMELEC

Direction Générale de la SOMELEC

Cellule Chargée des Marchés

Siège SOMELEC ; 4ème étage

Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355

Nouakchott (Mauritanie)

Téléphone fixe : 00 222 45 29 03 89

Mail : cmsomelec@gmail.com

VII. DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les dossiers de manifestations d'intérêt, rédigés en langue française doivent être remis **au Secrétariat de la Cellule des Marchés de la SOMELEC** ou transmis par voie électronique au plus tard le **10/07/2023 à 12 heures locale GMT**, l'adresse ci-après :

Monsieur le Conseiller Spécial Chargée de la Cellule des marchés de la SOMELEC

Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355

Téléphone Fixe : +222 45 29 03 89

Email : cmsomelec@gmail.com;

Nouakchott (Mauritanie)

Le Dossier de candidature doit porter la mention suivante:

« Appel à manifestation d'intérêt n° 02/CMI/2023 pour le recrutement d'un consultant chargé d'établir un plan de réhabilitation du réseau de distribution de Nouakchott (APS/APD) ».

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES SOMELEC

Cheikh Abdellahi BEDDA